

**AVIS PUBLIC**  
**(Article 474.2 – Loi sur les cités et villes)**

**MODIFICATION DE LIEU DE SÉANCE**

Suite à la publication, le 8 décembre 2021, de l'avis concernant l'adoption, du budget de la Ville de New Richmond pour l'exercice 2022, de même que le programme triennal d'immobilisations pour 2022, 2023 et 2024, et ce, à l'occasion d'une séance extraordinaire du Conseil, qui **sera tenue le 20 décembre 2021, veuillez noter que cette séance se tiendra exceptionnellement, à compter de 20 h, au Centre communautaire Adrien-Gauvreau** au lieu de la salle de délibérations de l'hôtel de ville, et ce, compte tenu des nouvelles mesures sanitaires édictées par le gouvernement du Québec le 16 décembre 2021.

Donné à New Richmond,  
Ce 17<sup>e</sup> jour de décembre 2021

Céline LeBlanc  
Greffière